

SESSION DE FORMATION ORGANISATIONNELLE

## La gestion du SIMDUT

### Objectifs

À la fin de la session, les gestionnaires sauront :

- quels produits sont couverts par le SIMDUT ;
- gérer leur parc de fiches signalétiques ;
- lire les fiches signalétiques pour trouver des produits et des méthodes de travail sécuritaires.

### Plan de la session

- **Les aspects légaux**
  - Les droits et les obligations de l'employeur et des travailleurs relativement aux matières dangereuses
    - Les obligations d'étiquetage, de documentation, de formation
    - Quels sont les produits régis par le SIMDUT ?
- **Les exigences relatives à l'étiquetage des matières dangereuses**
  - L'étiquette du fournisseur
  - L'étiquette du lieu de travail : comment la préparer et la gérer
- **Les fiches signalétiques**
  - Leur contenu (aperçu)
  - Le catalogue des fiches signalétiques
    - Comment le bâtir et le tenir à jour
  - Comment lire une fiche signalétique pour trouver un produit plus sécuritaire
    - Les voies d'entrée dans l'organisme
    - Le point d'éclair et les limites d'inflammabilité
    - Le pH

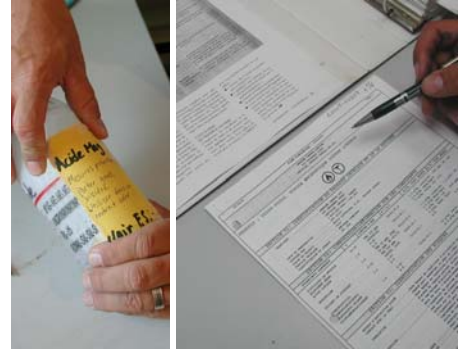
*Note : le contenu de l'étiquette et de la fiche signalétique sont présentés de façon plus approfondie dans la session **Le SIMDUT***
- **Le principe de prévention :**  
éliminer • contrôler • utiliser la protection individuelle
  - Un exemple d'application du principe de prévention

### Besoins matériels

- Salle de formation adéquate :
  - chaise et table pour tous les participants
  - écran ou mur pâle dégagé et prises de courant pour projection audiovisuelle (le formateur fournit l'ordinateur et le projecteur)
- Accès aux fiches signalétiques de l'entreprise

### Autres sessions, documents...

- Session de formation pour tous : [Le SIMDUT](#)
- Manuel de référence et affiche (pour l'entreprise) : *Le SIMDUT*
- Fiche technique : [Gérer le SIMDUT en 4 points clés](#)



**Durée de la session : 1,5 h**

#### Niveau

- Conférence : sensibilisation
- Formation de base  
connaissances à la portée de tous
- Session organisationnelle  
gestion de la santé et de la sécurité
- Session « expert » : spécialisée

#### Obligation légale ?

- Oui
- Non

#### Secteur d'activités

- Carrosserie
- Mécanique
- Mécanique de véhicules lourds
- Entreposage
- Vente et distribution de pièces

#### Clientèle

- Employeurs – propriétaires, gestionnaires, directeurs de service...
- Travailleurs – tous
- Personnes clés en prévention  
membres du comité de santé et de sécurité  
gestionnaires en santé et en sécurité  
représentants à la prévention  
autres personnes en prévention